

INFORMATIONS
OUVRIÈRES
nouvelle série

N° **101** (2495)
Semaine du
10 au 16 juin 2010
1,5 euro (soutien 2 euros)
ISSN 0813 9500

INFORMATIONS OUVRIÈRES

5735
abonnés reçoivent
ce numéro.
Et vous ?
(page 16)

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

Le 15 juin, le gouvernement rend public son projet de loi sur les retraites du public et du privé. En avant-première, Informations ouvrières révèle ce qui attend les fonctionnaires. (Page 2)

RETRAITES DES FONCTIONNAIRES

UN DOCUMENT EXPLOSIF

Simulation : taux de cotisation du privé appliqué à l'assiette indiciaire des fonctionnaires

	traitement annuel moyen	taux cotisation de 7,85 %	taux cotisation de 10,55%	écart mensuel
Administrateur civil	44 270	3 475	4 670	100
Attaché d'administration	31 500	2 473	3 323	71
Professeur	28 769	2 258	3 035	65
secrétaire administratif	22 970	1 803	2 423	52
employé	18 814	1 477	1 985	42
personnel de service	17 307	1 359	1 826	39
agent moyen	26 033	2 044	2 746	59

Quelques tableaux de simulation du document du gouvernement

Tableau de l'assiette de liquidation
Personnel d'un calcul sur la moyenne des 10 dernières années
perçue (retraite civile + RAFF) pour chaque génération au vu

adjoint	attaché	professeur écoles	contrôleur	policier	adm. civil
14 042	24 785	23 115	18 106	21 323	37 966
14 114	24 878	23 475	18 348	21 399	38 820
14 258	25 126	23 839	18 625	21 539	39 679
14 361	25 336	24 179	18 885	21 681	40 501
14 487	25 565	24 522	19 141	21 850	41 327
14 587	25 850	24 897	19 415	22 054	42 205
14 687	26 069	25 235	19 657	22 222	42 994
14 787	26 270	25 577	19 894	22 386	43 788
14 887	26 493	25 754	20 143	22 544	44 634
14 987	26 661	25 941	20 370	22 662	45 441
15 087	27 030	26 290	20 657	22 963	46 253
	0,9%	1,3%	1,3%	0,7%	2,0%

attaché	professeur écoles	contrôleur	policier	adm. civil
15 187	23 115	18 106	21 323	37 966
15 287	23 636	18 473	21 546	39 080
15 387	24 166	18 880	21 835	40 208
15 487	24 678	19 273	22 129	41 306
15 587	25 198	19 665	22 453	42 419
15 687	25 755	20 081	22 815	43 592
15 787	26 284	20 468	23 146	44 698
15 887	26 821	20 855	23 476	45 818
15 987	27 190	21 258	23 803	47 003
16 087	27 573	21 642	24 090	48 155
16 187	28 132	22 093	24 575	49 322
	2,0%	1,4%	1,2%	2,0%

Consommation La valse des étiquettes

Transports, gaz, électricité, timbres, amendes... Ce que vous allez devoir payer.

Page 7

Vie du parti Ils ont adhéré au POI : comment, qui, pourquoi ?

Interview de Christel Keiser, secrétaire départementale du POI.

Page 8

International 19 et 20 juin : des militants ouvriers de seize pays d'Europe se réunissent à Berlin en "conférence d'urgence"

Pages 10 et 11

Il y a 50 ans Le serment laïque de Vincennes

Un entretien avec Marc Blondel, président de la Fédération nationale de la Libre Pensée.

Page 15

INFORMATIONS OUVRIÈRES ÉTÉ 2010
IL RESTE TROIS SEMAINES AVANT LA CLÔTURE DE LA CAMPAGNE
ABONNEZ-VOUS

Pages 9 et 16

‘Réforme’ des retraites

Pour les fonctionnaires, ce serait la double peine

Concernés comme tous les travailleurs par l’allongement de l’âge légal et de la durée de cotisation, les fonctionnaires, dans le projet du gouvernement, auront aussi à subir des attaques spécifiques d’une brutalité inouïe, comme le laisse entendre un document de simulation statistique remis début juin aux organisations syndicales, que s’est procuré *Informations ouvrières*.

Rompre le silence

On vient de l’apprendre : c’est finalement le 15 juin que le gouvernement rendra public son projet de loi de « réforme » des retraites. On le sait déjà depuis longtemps : outre la remise en cause de l’âge légal de 60 ans, il prévoira l’allongement de la durée de cotisation pour le public et le privé, et des attaques inouïes spécifiquement dirigées contre les fonctionnaires. Sur ce dernier point, un étrange silence règne depuis des mois, comme s’il était indécemment de parler de la retraite des fonctionnaires. Le gouvernement vient pourtant d’abattre une nouvelle carte, en distribuant aux syndicats un document statistique explosif que nous dévoilons dans cette page. Certes, il ne s’agit que de simulations, mais elles prouvent, comme l’a dit le gouvernement, que « tout est sur la table », sous couvert « d’équité » et de « rapprochement » avec le privé.

Comme si diminuer le salaire net de 65 euros par mois d’un professeur (en augmentant ses retenues pour pension) ou encore modifier dès l’an prochain le mode de calcul de sa retraite (en le basant sur les deux, cinq ou dix dernières années de salaire au lieu des six derniers mois) allait donner un seul centime aux retraités du secteur privé ! A ces attaques sans précédent, il n’y a qu’une seule réponse conforme aux intérêts de tous les travailleurs : retrait immédiat de tout le projet gouvernemental ! Il n’y a aucun « débat » possible pour une « réforme ».

Yan Legoff

Baisse de 3 % environ du salaire net

Le document de simulation remis par le gouvernement envisage de passer de 7,85 % à 10,55 % la « retenue » pour pension prélevée sur le traitement brut des fonctionnaires en activité. Résultat : par exemple, 65 euros en moins par mois sur le salaire net d’un professeur !

La fin du calcul de la pension sur les six derniers mois de traitement

Le gouvernement, dans son document de simulation, envisage de calculer le montant de la pension sur le traitement moyen des deux, puis, progressivement, des dix dernières années (contre les six derniers mois actuellement). Résultat prévisible : une baisse brutale des pensions.

Sont aussi visés

Les agents ayant élevé trois enfants ou plus

Actuellement, un fonctionnaire ayant élevé trois enfants ou plus peut bénéficier d’un droit au départ anticipé à la retraite au bout de quinze ans de service. Ce droit serait aussi remis en cause, comme le laissent entendre les statistiques compilées dans le document gouvernemental.

Les veufs et veuves de fonctionnaires

Le document gouvernemental met en exergue l’augmentation du nombre de pensions de réversion versées aux conjoints des fonctionnaires

décédés. Pour lui, c’est visiblement de trop, comme le confirme la presse.

Les fonctionnaires avec une petite retraite

La presse indique que le minimum garanti de pension (compris entre 620 euros et 1 067 euros) serait aussi remis en cause.

Selon le document gouvernemental, près de la moitié des agents territoriaux, le quart des agents hospitaliers et un dixième des fonctionnaires d’Etat partant à la retraite en bénéficient aujourd’hui, pour une pension dépassant à peine 800 euros en moyenne.

Simulation : taux de cotisation du privé appliqué à l’assiette indiciaire des fonctionnaires

	traitement annuel moyen	taux cotisation de 7,85 %	taux cotisation de 10,55%	écart mensuel
Administrateur civil	44 270	3 475	4 670	100
Attaché d’administration	31 500	2 473	3 323	71
Professeur	28 769	2 258	3 035	65
secrétaire administratif	22 970	1 803	2 423	52
employé	18 814	1 477	1 985	42
personnel de service	17 307	1 359	1 826	39
agent moyen	26 033	2 044	2 746	59

Année de liquidation	durée référence pour l’indice de liquidation
2010	6 mois
2011	2 ans
2012	3 ans
2013	4 ans
2014	5 ans
2015	6 ans
2016	7 ans
2017	8 ans
2018	9 ans
2019	10 ans
2020	10 ans

“Des règles spécifiques existent dans la fonction publique (...). Elles ne sauraient cependant être considérées comme intangibles (...). Le gouvernement a ouvert une concertation spécifique avec les organisations syndicales sur ce sujet”

(Document d’orientation sur la réforme des retraites, ministère du Travail, 13 mai 2010)

REPÈRES

Les 2,5 millions de fonctionnaires d’Etat n’ont pas de caisse de retraite par répartition. Leur pension, conçue comme une continuité du traitement d’activité, est payée directement par le budget de l’Etat et est inscrite au Grand Livre de la dette publique depuis 1853. Les droits des fonctionnaires retraités sont régis par le Code des pensions civiles et militaires. Les fonctionnaires territoriaux et les agents hospitaliers (2,8 millions) ont une caisse de retraite par répartition, la CNRACL, qui est actuellement largement excédentaire et qui sert depuis des années à financer d’autres régimes. Mais les droits de ces fonctionnaires affiliés à la CNRACL sont alignés sur le Code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires d’Etat.

Pas concernés, les régimes spéciaux ? Le cas des cheminots

Le gouvernement et les directions des entreprises publiques ne cessent de le répéter : les régimes spéciaux ne seraient pas concernés par la « réforme » en préparation. Voici ce qu’en dit une dépêche de l’AFP. Les régions, en charge des trains express régionaux (TER), sont obligées de financer la réforme des retraites des cheminots (intervenue en 2007, comme pour les régimes

spéciaux) travaillant sur ce réseau, ce que certains refusent, a annoncé le 2 juin 2010 François Patriat (PS), président de la Bourgogne. « La SNCF a repoussé sur les régions le coût de la réforme des retraites de ses salariés », a déclaré devant la presse M. Patriat. « Les conventions passées entre la SNCF et les régions comprennent en effet la prise en charge de l’ensemble des coûts TER :

le matériel et le personnel. La SNCF en profite pour nous imposer de financer la réforme des retraites des cheminots », a-t-il ajouté. Pour une région comme la Bourgogne, cela représente 4 millions d’euros de 2009 à 2012, soit plus d’1,3 million d’euros par an qui ne sont pas compensés, a-t-il précisé. La Bourgogne a demandé à Brice Hortefeux, ministre de l’Intérieur

en charge des collectivités, et à celui des Transports, Dominique Bussereau, une compensation de l’Etat. Tous deux ont opposé une fin de non-recevoir, a précisé M. Patriat. Face à ce refus, la Bourgogne a décidé d’introduire un recours devant le tribunal administratif de Paris. Son exemple pourrait être suivi par d’autres régions.

Deuxième meeting de la "gauche" sur les retraites. Un mot tabou : "Retrait"...

Yan Legoff
avec nos correspondants de Marseille

Le lundi 7 juin s'est tenue à Marseille une réunion publique, un rassemblement politico-syndical auquel ont participé des dirigeants nationaux du PCF, du PS, du NPA et du Parti de gauche, avec des représentants départementaux, des qualités, de la CGT, de la CFDT, de Solidaires (SUD), de la FSU et de l'UNSA. Ils se sont placés sous l'égide de l'appel lancé par la Fondation Copernic. C'est le deuxième meeting de ce type, le premier s'étant déroulé le 6 mai à Paris.

Devant plusieurs centaines de militants, Marie-George Buffet a appelé à constituer « tous ensemble, citoyens, un front social des citoyens pour la retraite à 60 ans ». Oliver Besancenot, pour le NPA, a approuvé : « Pour la gauche, les conneries, ça suffit ! On y va tous ensemble, pour défendre la retraite à 60 ans. » Il a insisté pour que « la gauche, toute la gauche, sociale et politique, parle d'une seule et même voix ».



Marie-Noëlle Lienemann, pour la gauche du PS, a aussi lancé : « Unité pour défendre la retraite à 60 ans ! » « Pas touche à la retraite à 60 ans ! », a de même déclaré le représentant local de la CFDT. Le représentant de la CGT a informé pour sa part que son organisation allait « interpellier les parlementaires UMP pour qu'ils ne votent pas la remise en cause de la retraite à 60 ans ». Ainsi donc, de la « gauche » à « l'extrême gauche », on souhaite s'unir sur une seule revendication, exclusivement : pas touche aux 60 ans.

Faudrait-il s'avaliser l'allongement de la durée de cotisation ?

Et l'allongement de la durée de cotisation prévu par le gouvernement ? Déjà aujourd'hui, avec

une durée de cotisation de 40,5 annuités (41 annuités en 2012), la retraite à 60 ans à taux plein est impossible pour des millions de salariés.

Et ce serait pire encore avec un allongement supplémentaire de la durée de cotisation.

Alors, dire « 60 ans » sans dire non à tout allongement de la durée de cotisation, c'est tromper le monde. Et les coups redoublés en préparation contre les régimes de retraite des fonctionnaires ? Il faudrait aussi se les avaler ?

« S'il faut bloquer le pays pour bloquer la réforme, nous le ferons ! », a certes promis le représentant de la Fondation Copernic. Mais alors, comment se fait-il qu'aucun dirigeant dans ce meeting, de la « gauche » à « l'extrême gauche », n'ait prononcé l'exigence de « retrait » du projet gouvernemental ?

«Un grand débat pour paralyser le pays»

Bloquer le pays ? C'est pourtant ce qu'il faudrait faire, mais comment ?

« C'est en faisant un grand débat, dans toute la société, que nous paralyserons l'appareil productif de ce pays », a déclaré le représentant de l'association ATTAC. Ce n'est donc pas par la grève qu'on « paralyse l'appareil productif » ? « Nos députés communistes seront présents pour que ce mouvement dure le plus longtemps possible, avec notamment le dépôt d'une proposition de loi », a promis Marie-George Buffet. Pense-t-elle sérieusement que



cette proposition de loi ait la moindre chance d'être adoptée ? « Nous pouvons gagner le référendum qui permettra d'emporter cette bataille de civilisation », a déclaré Christian Piquet, dirigeant d'une formation composant le Front de gauche avec le PCF et le Parti de gauche.

« Que le gouvernement organise un référendum et il sera battu », a approuvé le dirigeant présent du Parti de gauche.

Une campagne pour un référendum ? Cela n'a pas empêché la privatisation de La Poste

Paralyser le pays avec un « grand débat », une « proposition de loi », un « référendum » ? Personne ne peut penser que c'est vraiment comme cela qu'on fera reculer le gouvernement. Surtout, cela rappelle un bien mauvais souvenir : celui de la campagne « contre la privatisation de La Poste, pour un référendum sur le service public postal ».



Le comité politico-syndical mis en place à cet effet (lire notre précédent numéro) en septembre 2008 n'a fait qu'entraver la volonté des postiers d'engager la grève jusqu'au retrait du projet de privatisation défendu par le gouvernement, par l'organisation de « débats », de votations et d'initiatives festives qui n'ont rien empêché ni bloqué, sauf la lutte de classe des postiers. Est-ce cela qu'il faudrait répéter, sous couvert, comme l'a appelé de ses vœux un orateur à Marseille, d'un « nouveau front populaire » ? Parce que la finalité de tout cela, quoique certains s'en soient défendu, ce serait surtout de préparer les élections de 2012 ?

Le PS diffuse ses positions dans un quatre-pages

Alors que le bureau national du PS a adopté, le 18 mai, ses « propositions » pour le PS, ce parti diffuse largement à la population un document résumant ses positions.

Le titre est déjà tout un programme : « Pour une réforme juste, efficace et durable. La retraite universelle et personnalisée. » Une retraite « personnalisée » ? La retraite, ce sont des droits collectifs, consignés dans les statuts, le Code du travail. L'individualisation, cela a toujours été l'arme des patrons, les travailleurs le savent bien.



Voilà la position du PS : il faut « inciter ceux qui le peuvent et le souhaitent à travailler plus longtemps, plutôt que de relever l'âge légal ». Tu parles d'un choix ! A partir du moment où la durée de cotisation est augmentée, le choix, pour des millions de salariés, c'est partir à 60 ans avec une retraite réduite à peau de chagrin ou continuer à travailler jusqu'à 62, 63 ans ou plus... Alors, dans ces conditions, dire qu'on est pour le « maintien de la retraite à

60 ans », c'est se moquer du monde. D'autant plus que le PS revendique explicitement l'allongement de la durée de cotisation : « Jusqu'à 2020, des positions sont prévues concernant la durée de cotisation. »

C'est l'application de la loi Fillon de 2003 (dont la direction du PS ne demande donc plus l'abrogation), qui prévoit 41 annuités de cotisation en 2012 et 41,5 annuités en 2020. Et après ?

« Nous proposons une clause de rendez-vous en 2025, ajoute le document du PS. Tout allongement de la durée de cotisation devrait être limité à la moitié des gains d'espérance de vie. »

Quant aux fonctionnaires, le document revendique « des droits communs entre les retraités du public et du privé ». Il faudrait donc en finir avec le Code des pensions des fonctionnaires. La position du bureau national du 18 mai le justifie : « La réforme doit tenir compte du sentiment d'injustice très répandu parmi les salariés du privé. » N'est-ce pas le langage de la division ?

Spécial retraites

PS

Pour une réforme juste, efficace et durable

La retraite universelle et personnalisée

Le travail des retraités concerne tous les Français et suscite des inquiétudes. De la part des responsables politiques, vous attendez mieux et mieux.

Alors que le gouvernement veut imposer une réforme, nous avons pris le temps de la concertation et du travail pour proposer une réforme juste, efficace, équilibrée, qui règle vraiment les questions de financement dans la durée. Nous voulons une réforme qui rassure et redonne confiance aux jeunes, aux actifs et aux retraités.

En 2025, le français aura touché 45 milliards d'euros. Nous proposons plusieurs leviers pour boucler le financement et préserver notre système après cette date. Nous nous donnons ainsi les moyens de nos objectifs : une réforme juste pour garantir le pouvoir d'achat des retraités menacé par les réformes de la droite, pour améliorer les petites pensions et notamment celles des femmes âgées de 70 ans et plus, et pour prendre en compte la pénibilité.

Cela veut dire des efforts partagés en mettant à contribution tous les revenus, y compris ceux du capital.

Cela veut dire aussi maintenir l'âge légal de départ à 60 ans parce que c'est une justice pour ceux qui ont commencé à travailler tôt, une garantie pour les salariés sans part de travail qui souhaitent partir, et une liberté de choix pour tous les Français.

Mais nous ne nous arrêtons pas là.

Nous proposons aussi des réformes de structure qui vont permettre, sur la base de droits garantis pour tous, d'aller vers une retraite plus personnalisée, adaptée aux besoins et souhaits de chacun.

Passer de temps en temps au travail, permettre à chacun une organisation plus souple et choisie de sa vie, par exemple en repensant des études en cours de carrière, pour s'occuper de ses enfants ou de ses parents, ou en choisissant de partir en retraite progressivement. Bref, une retraite universelle, et personnalisée.

Les retraités, c'est un choix de société.

Avec nos propositions, nous pouvons retrouver confiance dans l'avenir. En étant efficaces et justes pour le financement. Et en créant de nouveaux droits et nouveaux progrès pour tous.

Martine Aubry, Première secrétaire du Parti socialiste

ÉDITORIAL

Vive les ouvriers chinois !

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Est-ce la fin du « miracle » ? D'un côté, les dirigeants du Parti communiste chinois : se défiant de la classe ouvrière, ils ont interdit le droit à l'organisation syndicale indépendante, retiré le droit de grève de la Constitution ; et depuis près de trente ans, ils ouvrent le pays à la « modernisation » capitaliste.

De l'autre côté, les multinationales, avides de tirer profit de ces conditions exceptionnelles de surexploitation.

Né de cette alliance, le « miracle chinois » arracha des millions de jeunes paysans de leurs villages pour les transférer, privés de tout droit, à des milliers de kilomètres de chez eux.

Ce « miracle » accéléra les délocalisations — notamment d'Europe et d'Amérique du Nord —, les travailleurs de ces pays étant sommés de renoncer à leurs « privilèges exorbitants ». Mais les lois de la lutte de classe sont incontournables. Durant cette période, n'a cessé de mûrir en profondeur parmi ces jeunes ouvriers chinois la conscience du caractère intolérable des conditions d'exploitation qui leur étaient imposées. Les grèves se sont multipliées, par dizaines de milliers chaque année.

Le 17 mai dernier, la grève commence dans l'usine Honda de la ville de Foshan (1 800 salariés), les travailleurs établissant en assemblée générale une plate-forme de 108 revendications et élisant 30 délégués.

Le 23 mai, deux délégués sont licenciés. Les travailleurs se rassemblent sur le terrain de basket-ball en chantant *L'Internationale*. La grève s'élargit. La plate-forme est concentrée en quatre revendications essentielles : augmentation de salaires de 800 yuans, primes d'ancienneté, réintégration des travailleurs licenciés, réorganisation du syndicat avec élection de la direction.

Le 31 mai, après avoir été physiquement agressés par le syndicat officiel, les travailleurs diffusent une lettre ouverte dénonçant les « soi-disant syndicalistes » qui usent de violence « au lieu de défendre les intérêts collectifs des travailleurs ».

Le 5 juin, contrainte de négocier avec les délégués élus, la direction cède sur des augmentations de 500 à 634 yuans (de 32,5 à 70,2 %). Reprenant le travail, les délégués ouvriers précisent que « pour plusieurs d'entre eux, la principale préoccupation reste la réorganisation du syndicat » sur la base de délégués élus et « qu'ils continueront à agir pour l'obtenir ».

Dans leur adresse diffusée quelques jours plus tôt, ils précisent : « Nous ne nous battons pas simplement pour les droits des 1 800 ouvriers de Honda, mais pour celui des travailleurs de toute la Chine. » En réalité : pour les droits des travailleurs du monde entier. Naguère enthousiaste au sujet du prétendu miracle chinois, le *Financial Times* s'inquiète : « La montée en force des augmentations de salaires en Chine menace le recours à une main-d'œuvre bon marché. »

Cette grève marque un tournant dans la lutte de classe en Chine. Se battant pour les salaires et pour le droit à l'organisation syndicale indépendante, la classe ouvrière chinoise prend en main son destin et celui de toute la société. Y compris la préservation de la propriété sociale établie en 1949.

Ce combat pour l'indépendance des organisations ouvrières et contre le syndicalisme intégré est au centre de la préparation de la conférence mondiale ouverte qui se tiendra à Alger en novembre prochain. Sollicitée par les travailleurs chinois, l'Entente internationale des travailleurs et des peuples répond présent à leur demande d'une campagne internationale de soutien : réintégration des délégués licenciés ! Droit de travail général des salaires ! Droit des travailleurs à organiser eux-mêmes librement leurs syndicats !